

**E 5898**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 17 décembre 2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 17 décembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC66/2010 dans la Section III –  
Commission - de l'exercice 2010





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 9 décembre 2010 (15.12)  
(OR. en)**

**17630/10**

**FIN 714**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	9 décembre 2010
Destinataire:	M. Melchior WATHELET, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC66/2010 dans la Section III - Commission - de l'exercice 2010

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC66/2010.

p.j.: DEC66/2010



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/12/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010  
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 05, 07, 19, 20, 21, 22

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 66/2010

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0103 Affaires économiques et internationales

ARTICLE - 01 03 02 Assistance macroéconomique

CE	- 8 800 000
CP	0

**DU CHAPITRE** - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole

CE	- 1 040 000
CP	0

**DU CHAPITRE** - 0702 Affaires internationales concernant l'environnement

ARTICLE - 07 02 01 Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement

CE	- 500 000
CP	0

ARTICLE - 07 02 04 Action préparatoire - Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire

CE	- 1 500 000
CP	0

**DU CHAPITRE** - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

ARTICLE - 19 06 08 Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement

CE	- 2 500 000
CP	0

**DU CHAPITRE** - 1909 Relations avec l'Amérique latine

ARTICLE - 19 09 01 Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine

CE	- 1 000 000
CP	0

**DU CHAPITRE** - 1910 Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)

POSTE - 19 10 01 01 Coopération avec les pays en développement d'Asie

CE	- 2 000 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 2002 Politique commerciale**

ARTICLE - 20 02 01 Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers

CE	- 1 000 000
CP	0

ARTICLE - 20 02 03 Aide au commerce - Initiatives multilatérales

CE	- 600 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 2102 Sécurité alimentaire**

ARTICLE - 21 02 01 Sécurité alimentaire

CE	- 1 000 000
CP	0

ARTICLE - 21 02 03 Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement

CE	- 17 400 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 21 05 Développement humain et social**

POSTE - 21 05 01 01 Santé

CE	- 1 000 000
CP	0

POSTE - 21 05 01 06 Action préparatoire concernant un transfert de technologies dans le domaine des produits pharmaceutiques en faveur des pays en développement

CE	- 3 300 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 2106 Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**

ARTICLE - 21 06 03 Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre

CE	- 24 325 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 2107 Actions de coopération au développement et programmes ad hoc**

ARTICLE - 21 07 04 Accords sur les produits de base

CE	- 1 800 000
CP	0

**DU CHAPITRE - 2201 Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement»**

POSTE - 22 01 04 01 Aides de préadhésion - Dépenses pour la gestion administrative

CND	- 1 500 000
-----	-------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE - 1904 Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)**

ARTICLE - 19 04 01 Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

CE	29 265 000
CP	0

**AU CHAPITRE - 1908 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie**

POSTE - 19 08 01 01 Politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec les pays méditerranéens

CE	40 000 000
CP	1 500 000

**Optimisation de l'exécution des crédits d'engagement relevant de la rubrique 4 en 2010  
et financement des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane**

Le 15 décembre 2009 a été conclu avec les pays en développement exportateurs de bananes un important accord qui a mis fin à un différend de longue date au sein de l'OMC. À la suite de cela, le 17 mars 2010, la Commission a adopté une proposition en faveur de mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) afin d'offrir une compensation aux principaux pays exportateurs de bananes du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les dispositions des MAB sont proposées dans un règlement modifiant le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement (ICD), sous un nouvel article 17 *bis*.

L'adoption de la proposition relative aux MAB a été retardée en raison d'un problème horizontal, à savoir une divergence de vues entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne au sujet de la pertinence de la procédure dite des «actes délégués» en vertu de l'article 290 TFUE pour l'adoption des documents de stratégie pluriannuels. Ce problème ne concerne pas seulement l'ICD, mais aussi d'autres instruments financiers en matière de relations extérieures (ICI+, IEDDH).

Dans le cadre d'un calendrier très serré, la Commission ne ménage pas ses efforts pour dégager un compromis sur les «actes délégués» qui soit acceptable tant pour le Conseil que pour le Parlement. Le Conseil devra arrêter sa position en première lecture lors de la procédure législative ordinaire pour la session plénière du Parlement européen de décembre, si un accord doit encore être trouvé cette année.

Afin d'assurer le financement partiel de la tranche 2010 des MAB, et dans l'hypothèse où la base légale devrait encore être adoptée en 2010, la Commission a présenté, le 26 novembre 2010, la proposition de virement DEC 60 qui aurait réaffecté un montant de 69,3 millions d'EUR prélevé sur un certain nombre de lignes budgétaires.

L'adoption de la modification du règlement ICD n'est pas possible avant la fin de 2010. En l'absence de base légale, les crédits disponibles pour redéploiement en faveur de la ligne MAB (69,3 millions d'EUR) ne peuvent être ni engagés ni reportés et devraient être annulés. Compte tenu de la pénurie de ressources dans la rubrique 4 et de la situation budgétaire tendue en 2011, la Commission propose une autre utilisation des crédits disponibles dans le budget 2010.

Elle propose ainsi de virer ces 69,3 millions d'EUR vers d'autres lignes budgétaires où les crédits peuvent encore être engagés en 2010 et servir à couvrir des dépenses initialement budgétisées pour 2011 («frontloading»). Au cours de l'exercice 2011, la Commission proposera un virement en faveur de la ligne MAB à partir de ces lignes créditées par anticipation, une fois qu'une base légale sera en place en 2011 («backloading»).

Cette opération empêcherait l'annulation des crédits en 2010 et éviterait une situation dans laquelle il faudrait trouver dans le budget de l'UE un montant supplémentaire de 69,3 millions d'EUR au cours des trois années à venir afin de remplir les obligations de l'UE vis-à-vis des pays ACP exportateurs de bananes.

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **19 04 01 - Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)**

#### b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	116 500 000	90 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	116 500 000	90 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	116 500 000	71 389 577
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>	<b>18 610 423</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>29 265 000</b>	<b>18 610 423</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>29 265 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	25,12%	0,00%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
<hr/>		
c) <u>Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)</u>	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	49 651	49 651
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

#### d) Justification détaillée du renforcement

Conformément à la stratégie pluriannuelle pour l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), la Commission a élaboré le programme d'action annuel (PAA) de 2011 avec un budget total de 147,43 millions d'EUR. Sur le point d'être approuvé, ce programme sera donc prêt pour engagement d'ici peu, sous réserve de l'adoption du budget 2011. Le PAA 2011 contient un certain nombre de composantes (notamment les missions électorales et d'observation relevant de l'article 19 04 03) qui doivent être lancées au début de 2011, de sorte qu'il est possible d'avancer le financement du programme au moyen des crédits d'engagement disponibles qui étaient initialement réservés aux mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane.

Même si, sur le plan formel, le PAA 2011 est en principe financé par le budget 2011, l'ordonnateur a compétence pour procéder à l'allocation anticipée de ce complément issu du budget 2010 et le changement de scénario en 2010 lui permettrait d'avancer l'engagement sans modification du projet. La décision de la Commission sera modifiée en conséquence.

Dès qu'un accord sera dégagé au sujet de la modification nécessaire de l'instrument de coopération au développement (ICD), la Commission proposera en 2011 de prélever le montant correspondant sur la ligne 19 04 01 et de le virer sur la ligne 21 06 07 (Mesures d'accompagnement «bananes») afin de garantir un niveau de financement suffisant pour les MAB.

**I.B**a) Intitulé de la ligne**19 08 01 01 - Politique européenne de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec les pays méditerranéens**b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	790 604 627	700 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-19 000 000	-60 021 600
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	771 604 627	639 978 400
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	771 604 627	376 660 694
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>	<b>263 317 706</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>40 000 000</b>	<b>264 817 706</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>40 000 000</b>	<b>1 500 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,06%	0,21%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	19 958 213	4 769 628
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme de réforme du secteur de l'eau (ENPI/2010/021-870) en Égypte, qui fait partie du programme d'action annuel 2010 en faveur de l'Égypte, a été décidé par la Commission le 11 octobre 2010 [C(2010) 6927], pour un montant total de 120 millions d'EUR, dont 80 millions provenant du budget 2010 et 40 millions du budget 2011, sous réserve de la disponibilité des fonds en 2011.

Le fait d'avancer à 2010 le financement du volet de 2011 permettra de signer la convention de financement à hauteur du montant total, déjà négocié, à une date plus rapprochée. La décision de la Commission sera modifiée en conséquence.

Dès qu'un accord sera dégagé au sujet de la modification nécessaire de l'instrument de coopération au développement (ICD), la Commission proposera en 2011 de prélever le montant correspondant sur la ligne 19 08 01 01 et de le virer sur la ligne 21 06 07 afin de garantir un niveau de financement suffisant pour les MAB.

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **01 03 02 - Assistance macroéconomique**

#### b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	98 985 000	90 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	48 700 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	98 985 000	138 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	103 558	61 036 092
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>98 881 442</b>	<b>77 663 908</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>90 081 442</b>	<b>77 663 908</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>8 800 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,89%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

L'assistance macrofinancière est un instrument de gestion de crise à court terme visant à répondre aux besoins de financement extérieur urgents et exceptionnels. Un certain degré d'incertitude est inévitable, tant pour la programmation des engagements portant sur de nouvelles opérations que pour le rythme de paiement des opérations en cours, qui est lié à la mise en œuvre satisfaisante du programme économique soutenu par le FMI (Fonds monétaire international), ainsi qu'au respect des conditions particulières de l'UE. Sur les 99 millions d'EUR disponibles en 2010 en crédits d'engagement, 90 millions d'EUR étaient déjà destinés à la fourniture d'une assistance macrofinancière à la République de Moldavie (décision n° 938/2010/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010) et un montant de 0,03 million d'EUR sera affecté à l'évaluation opérationnelle de l'assistance antérieure octroyée à la Géorgie. Aucune autre assistance macrofinancière n'est prévue en 2010. 8,8 millions d'EUR sont donc disponibles pour redéploiement.

## II.B

a) Intitulé de la ligne

**05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 275 322	6 275 322
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 275 322	6 275 322
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 232 619	5 232 619
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 042 703</b>	<b>1 042 703</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 703</b>	<b>1 042 703</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 040 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,57%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne couvre les contributions de l'Union européenne aux accords internationaux en matière agricole.

Les contributions versées à l'Organisation internationale du sucre et à l'Accord international sur les céréales sont calculées en livres sterling. Les récentes fluctuations dans le taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro sont la cause principale de la diminution des contributions en euros.

Pour l'accord international sur l'huile d'olive, une partie du budget 2010 a en outre été financée par des crédits non utilisés de l'accord provenant de 2008. Cela a réduit la partie du budget 2010 qui doit être couverte par les parties à cet accord. Cette réduction, couplée à une diminution de la part de l'UE, a mené à une contribution européenne inférieure à celle inscrite au budget pour 2010.

Un montant de 1,04 million d'EUR en crédits d'engagement est par conséquent mis à disposition.

## II.C

a) Intitulé de la ligne

**07 02 01 - Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 000 000	3 255 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 000 000	3 255 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 467 860	2 543 467
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>532 140</b>	<b>711 533</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>32 140</b>	<b>711 533</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,67%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	142 874	80 838
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	49 578	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	65,30%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crédits relevant de cette ligne budgétaire sont utilisés pour couvrir le paiement des cotisations obligatoires dues dans le cadre d'accords multilatéraux en matière d'environnement auxquels l'UE est partie.

La plupart des cotisations obligatoires ont désormais été engagées et versées. En tenant compte des cotisations obligatoires encore à engager d'ici à la fin de l'année et grâce à l'utilisation des recettes affectées disponibles et des recettes affectées reportées, un montant de 0,5 million d'EUR peut être mis à disposition en crédits d'engagement.

## II.D

### a) Intitulé de la ligne

#### **07 02 04 - Action préparatoire - Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire**

### b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 000 000	2 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 000 000	2 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	500 000	0
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	75,00%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Cette action préparatoire s'inscrit dans la continuité du projet pilote «surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire» créé en 2008, avec des objectifs semblables.

Au titre des budgets 2008 et 2009, deux projets mis en œuvre par la commission de la mer Noire ont été soutenus, à hauteur de 1 million d'EUR, tant en 2008 qu'en 2009. La commission de la mer Noire est la seule organisation qui, par sa compétence et sa structure, est susceptible d'assurer l'instauration d'un dialogue efficace sur la pollution entre les pays riverains.

Les projets soutenus en 2008-2009 visent:

- le renforcement de la coopération institutionnelle, afin de parvenir à un consensus sur la manière de traiter les problèmes de pollution par les hydrocarbures, et la préparation de la mise en œuvre d'une plate-forme de surveillance et d'information sur cette question;

- le développement des capacités d'information et de surveillance permettant aux pays riverains de mieux lutter contre la pollution par les hydrocarbures.

Les résultats de ces deux projets seront connus à la fin de 2011. Comme indiqué dans la lettre adressée au Parlement au sujet de l'«exécutabilité» des amendements votés en première lecture, la Commission estime souhaitable d'attendre les résultats des projets précités avant de lancer de nouvelles activités dans le domaine de la pollution par les hydrocarbures.

Voyant une possibilité de poursuivre, au titre de l'action préparatoire, les efforts accomplis sur la question de la surveillance environnementale du bassin de la mer Noire, la Commission considère que le montant des crédits voté dans le cadre du budget 2010 (2 millions d'EUR) ne peut être utilisé dans son intégralité.

Compte tenu de la nécessité de s'appuyer sur des projets existants et des résultats, d'éviter tout chevauchement avec des activités correspondantes en cours ou déjà prévues et de tenir compte de la capacité d'absorption d'éventuelles organisations chargées de la mise en œuvre dans la région, la Commission estime que les ressources financières destinées aux activités envisageables pour l'année 2010 ne devraient pas dépasser 0,5 million d'EUR.

La Commission propose dès lors de redéployer un montant de 1,5 million d'EUR en crédits d'engagement.

## II.E

a) Intitulé de la ligne

**19 06 08 - Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 000 000	2 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-2 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 000 000	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	83,33%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Le budget communautaire ne permet pas de faire face directement aux conséquences de la crise économique et financière dans quelque 50 pays relevant de l'instrument de coopération au développement (ICD) et ne peut se substituer aux institutions financières internationales (IFI) qui jouent un rôle et exercent un mandat sur le plan macroéconomique et sectoriel.

Dotée de ressources limitées, cette action préparatoire devrait plutôt viser, conformément à l'objectif du Parlement européen, à évaluer les conséquences de la crise financière et économique dans les pays en développement.

La Commission a proposé d'entamer la mise en œuvre de ces actions en 2010 en lançant une étude sur l'incidence de la crise dans ces pays en développement, dont la réalisation nécessiterait, selon les estimations, un montant de 0,5 million d'EUR. La Commission propose dès lors de redéployer un montant de 2,5 millions d'EUR en crédits d'engagement.

## II.F

a) Intitulé de la ligne

**19 09 01 - Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	356 268 000	306 484 268
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-19 800 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	356 268 000	286 684 268
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	355 186 298	183 825 515
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 081 702</b>	<b>102 858 753</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>81 702</b>	<b>102 858 753</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,28%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite d'une réévaluation des actions déjà prévues, la Commission propose de redéployer un montant de 1 million d'EUR.

## II.G

a) Intitulé de la ligne

**19 10 01 01 - Coopération avec les pays en développement d'Asie**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	523 450 000	483 097 103
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-17 000 000	-62 800 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	506 450 000	420 297 103
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	488 624 662	287 969 379
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>17 825 338</b>	<b>132 327 724</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>15 825 338</b>	<b>132 327 724</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,38%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	2 485 365	128 798
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	840 026	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	66,20%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite d'une réévaluation des actions déjà prévues, la Commission propose de redéployer un montant de 2 millions d'EUR.

## II.H

a) Intitulé de la ligne

**20 02 01 - Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 000 000	12 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 000 000	12 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 324 020	6 511 345
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>2 675 980</b>	<b>5 488 655</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 675 980</b>	<b>5 488 655</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	11,11%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne budgétaire 20 02 01 est utilisée pour financer les relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers.

Nombre d'activités, comme l'organisation de cycles de négociation, de séminaires d'information ou d'évaluations des incidences sur le développement durable, dépendent souvent de la dynamique politique des relations avec les pays tiers. Un certain nombre d'activités initialement prévues pour 2010 ont été annulées ou reportées à 2011.

Un montant d'1 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition.

## II.I

a) Intitulé de la ligne

**20 02 03 - Aide au commerce - Initiatives multilatérales**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 500 000	4 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 500 000	4 500 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 821 000	644 250
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>679 000</b>	<b>3 855 750</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>79 000</b>	<b>3 855 750</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>600 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,33%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne budgétaire 20 02 03 est utilisée pour financer des activités multilatérales dans le cadre de l'aide au commerce.

Début septembre 2010, le Collège a adopté le programme de travail 2010 de l'aide au commerce, qui prévoit le financement de projets pour un montant de 4,1 millions d'EUR. Le programme de travail inclut toutes les demandes de financement reçues par les organisations internationales en 2010. L'un des projets proposés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour un montant de 2 millions d'EUR, a entre-temps été reporté à 2011, tandis qu'un montant de 0,4 million d'EUR n'a fait l'objet d'aucune programmation sur cette ligne. En conséquence, un montant de 0,6 million d'EUR est mis à disposition.

## II.J

a) Intitulé de la ligne

**21 02 01 - Sécurité alimentaire**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	238 766 452	190 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	238 766 452	190 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	210 266 452	139 910 977
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>28 500 000</b>	<b>50 089 023</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>27 500 000</b>	<b>50 089 023</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,42%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	2 372 720	2 530 633
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite d'une réévaluation des actions déjà prévues, la Commission propose de redéployer un montant d'1 million d'EUR.

## II.K

a) Intitulé de la ligne

**21 02 03 - Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	162 700 000	342 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-10 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	162 700 000	332 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	145 300 000	233 731 318
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>17 400 000</b>	<b>98 968 682</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>98 968 682</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>17 400 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,69%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 17,4 millions d'EUR avait été alloué par anticipation en 2009 afin de couvrir des besoins urgents au Ghana. Comme indiqué dans le virement DEC 42/2009, la Commission entendait proposer un virement en sens inverse en 2010 vers une autre ligne budgétaire, afin de respecter le montant de l'enveloppe totale de la facilité alimentaire (1 milliard d'EUR pour la période 2008-2010).

La Commission propose dès lors de redéployer un montant de 17,4 millions d'EUR en crédits d'engagement.

## II.L

a) Intitulé de la ligne

### 21 05 01 01 - Santé

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	45 885 491	16 271 430
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-9 500 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	45 885 491	6 771 430
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	37 985 491	4 900 796
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>7 900 000</b>	<b>1 870 634</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>6 900 000</b>	<b>1 870 634</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,18%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	595 075	430 153
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	264 922	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	55,48%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite d'une réévaluation des actions déjà prévues, la Commission propose de redéployer un montant d'1 million d'EUR.

## II.M

a) Intitulé de la ligne

**21 05 01 06 - Action préparatoire concernant un transfert de technologies dans le domaine des produits pharmaceutiques en faveur des pays en développement**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 300 000	3 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 300 000	3 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	1 040 159
<hr/>		
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>3 300 000</b>	<b>1 959 841</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>1 959 841</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>3 300 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'objectif de cette action préparatoire est de soutenir l'amélioration de la recherche, du développement et de la capacité de production pharmaceutiques dans les pays en développement afin de faciliter l'accès, en particulier pour les pays pauvres et les pays les moins avancés, aux produits permettant de soigner les maladies liées à la pauvreté, les maladies tropicales et les maladies négligées, ainsi que les maladies non transmissibles.

Durant la première année de cette action préparatoire (budget 2008), une convention de contribution avait été signée en décembre 2008 avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en faveur de la mise en œuvre d'une consultation à grande échelle des parties prenantes. Cette étude vise à déterminer les principaux défis et obstacles auxquels sont confrontés la production pharmaceutique locale et le transfert de technologies correspondant vers les pays en développement, et à formuler des recommandations et des orientations sur les initiatives à prendre en la matière. Elle a été lancée en janvier 2009 et aura une durée de 24 mois.

Une partie des crédits prévus au titre de la deuxième année de l'action préparatoire (budget 2009) a été utilisée pour étendre cette étude aux vaccins et aux diagnostics, au moyen d'un avenant à la convention de contribution initiale signée avec l'OMS (0,5 million d'EUR).

De nouvelles initiatives seront définies conjointement avec l'OMS et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) lorsque les premiers résultats partiels de l'étude seront disponibles, à compter de mars 2010. Cette deuxième phase (4,5 millions d'EUR) jettera les bases de la transposition des recommandations de l'étude et fixera le cadre de mesures concrètes de renforcement des capacités suivant les besoins et les priorités définis. L'exécution de cette phase devrait être fondée sur une convention de contribution passée avec l'agence des Nations unies la plus appropriée.

La deuxième phase de cette action a été conçue de manière flexible, afin d'entamer le développement de plans de renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines et de tenir compte des premiers résultats de l'étude lorsqu'ils seront disponibles. Étant donné que ces activités sont déjà couvertes par le budget alloué en 2009, le soutien à d'autres domaines devrait s'appuyer sur les recommandations de l'étude. Il serait par conséquent prématuré et très difficile de définir des activités supplémentaires avant 2011.

L'étude financée au titre du budget 2008 n'a été entamée qu'en 2009. Elle vise à déterminer les priorités et défis en matière de production pharmaceutique locale et de transfert de technologies correspondant, et formulera des recommandations quant aux initiatives de l'UE à prendre en la matière. Comme les résultats finaux ne seront disponibles qu'à la fin de 2010, il serait prématuré de définir de nouvelles actions sans tenir compte de ces résultats.

La Commission propose dès lors de redéployer un montant de 3,3 millions d'EUR en crédits d'engagement.

## II.N

a) Intitulé de la ligne

**21 06 03 - Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	175 756 786	80 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	12 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	175 756 786	92 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	151 381 000	76 973 412
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>24 375 786</b>	<b>15 026 588</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>50 786</b>	<b>15 026 588</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>24 325 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,84%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	64 000	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	64 000	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Il n'est pas possible d'engager le montant indicatif total alloué aux Fidji, compte tenu de la situation politique (article 96 de l'accord de Cotonou et article 37 de l'ICD).

Par conséquent, et comme les fonds ne peuvent pas être utilisés comme initialement prévu, la Commission propose de redéployer 24,3 millions d'EUR à partir de la ligne budgétaire «sucre».

## II.O

a) Intitulé de la ligne

**21 07 04 - Accords sur les produits de base**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 600 000	4 600 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-1 350 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 600 000	3 250 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 600 537	2 600 537
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>1 999 463</b>	<b>649 463</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>199 463</b>	<b>649 463</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 800 000</b>	<b>0</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	39,13%	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'accord international sur les bois tropicaux, négocié en 2006, devait entrer en vigueur en 2009 ou, au plus tard, en 2010. Le Brésil, qui est l'un des principaux producteurs de bois tropicaux au monde, ne l'a toutefois pas encore ratifié. Comme l'accord entrera en vigueur plus tard que prévu initialement, la cotisation sera inférieure au montant escompté en 2010.

La Commission propose dès lors de redéployer un montant de 1,8 million d'EUR en crédits d'engagement.

## II.P

a) Intitulé de la ligne

**22 01 04 01 - Aides de préadhésion - Dépenses pour la gestion administrative**

b) Données chiffrées à la date du 02/12/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	38 050 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	38 050 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	35 734 397
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>2 315 603</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>815 603</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 500 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,94%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	204 828
2. Crédits disponibles à la date du 02/12/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

La part des coûts d'infrastructure communs inscrite sur la ligne budgétaire 22 01 04 01 a été budgétisée à hauteur d'environ 10 millions d'EUR. Toutefois, en raison d'une grave pénurie de crédits, tant dans la rubrique 5 du budget que sur certaines anciennes lignes BA couvrant les dépenses administratives des délégations, la Commission a été contrainte de mettre en œuvre des mesures budgétaires rigoureuses, aussi bien au siège que dans les délégations.

Il en résulte que les dépenses réelles en équipement informatique et en infrastructures, notamment les connexions par satellite, les travaux de sécurité, les installations radio et les équipements de sécurité, sont inférieures aux estimations initiales. Grâce aux économies ainsi réalisées, un montant de 1,5 million d'EUR est disponible pour redéploiement.